

## Prix Ooredoo d'Alphabétisation

### Règlement

#### Article 1 – Dénomination et objectif

Le Prix s'intitule «Prix Ooredoo d'alphabétisation ». Il est destiné à récompenser des personnes, des organismes, des institutions ou initiatives, publiques ou privées, dans le domaine de l'alphabétisation. Ce prix vise à encourager et susciter de nouveaux efforts en faveur de la lutte contre l'analphabétisme.

#### Article 2 – Organismes

Les organisateurs du Prix sont l'Association algérienne d'alphabétisation IQRAA et WATANIYA TELECOM ALGERIE en qualité de Parrain.

#### Article 3 –Périodicité

Le Prix est décerné une fois par an à l'occasion de la Journée Nationale du Savoir « Yaoum El Ilm », célébrée le 16 avril de chaque année.

#### Article 4- Financement et montant

Le Prix Ooredoo d'alphabétisation est financé par Wataniya Télécom Algérie et consiste en un trophée et une dotation financière d'un montant de Cinq cent mille dinars algériens (500 000 DA).

Dans le cas où le prix est décerné à plus d'une personne ou d'un organisme, les lauréats se partageront à parts égales la récompense financière du prix.

#### Article 5- Conditions d'éligibilité au Prix

Le Prix est décerné à toute personnalité, institution, organisation, associations ayant contribué de manière significative aux efforts d'alphabétisation.

Le ou les candidats devra (ront) avoir pris une ou plusieurs initiatives particulièrement remarquables en faveur de la lutte contre l'analphabétisme, et s'être distingué(s) par des actions méritoires en faveur de l'alphabétisation.

En outre, les critères ci-après seront pris en considération :

- que l'action accomplie ait valeur exemplaire et soit susceptible de susciter des initiatives similaires ;
- que l'action ait démontré son efficacité en ce qui concerne la mobilisation de moyens, tant intellectuels que matériels ;
- que l'action ait aboutit à des résultats concrets d'alphabétisation

### **Article 6- Jury et désignation du lauréat**

Les Organismes désignent les personnalités composant le jury et procèdent en commun accord à la sélection des candidats éligibles au Prix.

Le jury se compose de 3 membres au minimum dont un représentant de WTA et un autre de l'association IQRAA.

Le jury élit son président. Les jurés ne sont pas rémunérés pour les missions accomplies dans le cadre de ce prix.

Les décisions du jury sont prises à l'unanimité, sinon à la majorité simple.

Les membres du Jury procèdent à la sélection du ou des lauréats du prix.

Le Jury est habilité à délibérer dès lors que les deux tiers (2/3) de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du jury sont indépendantes et irrévocables.

### **Article 7– Remise du Prix**

Le Prix Ooredoo d'alphabétisation est décerné conjointement par les Organismes, lors d'une cérémonie solennelle organisée à cet effet, en présence des membres du jury, de représentants des organismes, et des personnalités conviés à l'événement.

La partie pécuniaire du prix est remise par le Parrain.